

# PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE COMMUNALE DU 11 DECEMBRE 2006

M. le Syndic ouvre la séance à 20h00 en présence de 16 citoyennes et citoyens.

Il rappelle que l'assemblée a été convoquée conformément aux dispositions légales, soit par insertion d'un avis dans la Feuille officielle, par envoi tous-ménages et affichage au pilier public de la commune. Il demande s'il y a des remarques à formuler quant au mode de convocation. Ce n'est pas le cas; l'assemblée peut donc délibérer valablement.

Se sont excusés: MM. et Mmes Antoinette, Chantal, Aline, Elodie, Florian, Laurent Bapst, Richard Brechbühl et Jean Aebischer.

M. Jean-Pierre Bapst et Mme Elisabeth Brechbühl sont nommés en qualité de scrutateurs pour la présente assemblée.

Le tractanda était le suivant:

- 1 Approbation du P.-V. de la dernière assemblée (il est joint à la convocation et ne sera pas lu en assemblée)
- 2 Budgets 2007
  - 2.1 Présentation générale du budget de fonctionnement et d'investissement
  - 2.2 Modification du coefficient de l'impôt sur le revenu et la fortune des personnes physiques de 100% à 95% de l'impôt cantonal de base et sur le bénéfice et le capital des personnes morales de 100% à 95% de l'impôt cantonal de base.
  - 2.3 Réfection des routes communales – vote
  - 2.4 Mensuration cadastrale – vote
  - 2.5 Participation à la rénovation et à l'agrandissement des locaux du stand de tir de Belfaux – vote
  - 2.6 Rapport de la commission financière
  - 2.7 Vote final du budget de fonctionnement et d'investissement
- 3 Approbation des statuts du service social régional (SSR)
- 4 Ratification de la dissolution de l'Association des communes de la Sarine pour l'aménagement régional (ACSAR) – vote
- 5 Divers

Avant de passer au point 1, M. le Syndic demande à l'assemblée d'avoir une petite pensée pour les deux citoyens qui nous ont quittés depuis la dernière assemblée, à savoir MM. Bernard Bapst et Albin Fasel.

## **1. Approbation du PV de la dernière assemblée.**

Le procès-verbal de la dernière assemblée ne suscite aucune question. Il est approuvé à l'unanimité.

## **2. Budgets 2007**

## **2.1 Présentation générale du budget de fonctionnement et d'investissement.**

Le boursier présente le budget de fonctionnement 2007 en y apportant les précisions habituelles. Ce budget présente un excédent de produits de Fr. 420.-.

M. Hubert Lauper est étonné de voir figurer un montant de Fr. 2'030.- sous la rubrique "Hôpitaux" alors que l'excédent des charges d'exploitation des hôpitaux sera repris par le canton.

Il lui est répondu que cette rubrique est composée de 2 comptes; soit Bertigny II pour Fr. 930.- et le service des ambulances pour Fr. 1'100.-.

## **2.2 Modification du coefficient de l'impôt sur le revenu et la fortune des personnes physiques de 100% à 95% de l'impôt cantonal de base et sur le bénéficiaire et le capital des personnes morales de 100% à 95% de l'impôt cantonal de base.**

M. le Syndic fait distribuer et explique la notice qu'il a élaborée afin de rendre plus compréhensible le processus de changement du coefficient d'impôt.

A titre de précision, M. Gilbert Bapst demande si, par rapport au coefficient cantonal, nous serons imposés à 95% de 100% ou de 108,9%.

M. le Syndic répond qu'il s'agit bien de 95% de 100%.

Au vote, l'augmentation de 92,8% à 95% est acceptée à l'unanimité.

A propos d'impôt, M. Gilbert Bapst demande si l'on ne devrait pas appliquer le système de l'Etat en ce qui concerne les intérêts rémunérateurs et moratoires.

M. le Syndic répond que nous avons déjà discuté de cette question. Jusqu'à ce jour, la commune d'Autafond n'a pas appliqué ce système par mesure de simplification. Nous voulons procéder à l'encaissement du rattrapage puis nous devrions nous conformer à la loi étant donné qu'à ce sujet, la loi sur les impôts cantonaux est appliquée à la loi sur les impôts communaux par analogie.

## **2.3 Réfection des routes communales – vote**

M. Louis Bapst fait la lecture du devis établi par Routes Modernes SA pour la réfection de la route. Le montant de Fr. 12'000.- prévu au budget concerne la première partie planifiée allant de Chenaleyres à l'entrée du village.

Au vote, le crédit de Fr. 12'000.- est accepté à l'unanimité.

## **2.4 Mensuration cadastrale – vote**

M. le Syndic relève que presque tous les membres présents à cette assemblée ont participé à la séance d'information organisée par M. Faoro, géomètre cantonal, et M. Déglise, géomètre chargé d'effectuer les travaux d'abornement à Autafond. Il rappelle ce qui a déjà été dit, c'est-à-dire que le crédit de Fr. 9'000.- représente la première tranche du montant total de Fr. 36'000.- prévu pour ces travaux.

Au vote, le crédit de Fr. 9'000.- est accepté à l'unanimité.

## **2.5 Participation à la rénovation et à l'agrandissement des locaux du stand de tir de Belfaux – vote**

M. Oswald Cotting donne les explications nécessaires se rapportant aux travaux d'agrandissement du stand de tir de Belfaux et à la construction de locaux annexes.

Au vote, le crédit de Fr. 630.- est accepté à l'unanimité.

## **2.6 Rapport de la commission financière**

Par la voix de son porte-parole, M. Bernard Sturny, la Commission financière donne lecture de son rapport et recommande à l'assemblée l'acceptation du budget.

## **2.7 Vote final du budget de fonctionnement et d'investissement**

Au vote final, le budget de fonctionnement et le budget des investissements sont acceptés à l'unanimité.

## **3 Approbation des statuts du service social régional (SSR)**

Mme Marie-Lyse Bapst expose le sujet en lisant le message reçu à cet effet. Il ressort en résumé que la convention intercommunale SSR La Sonnaz contient des lacunes par rapport aux exigences juridiques demandées à ce jour. La convention actuelle sera remplacée par une association de communes, soit une personne morale de droit public. Par ailleurs, elle ajoute que le fonds de trésorerie passera de Fr. 100'000.- à Fr. 300'000.-.

M. Hubert Lauper demande comment se compose le comité de direction.

Mme Bapst lui répond que le comité de direction est composé de 3 à 5 membres élus par l'assemblée des délégués pour une période administrative ou le reste de celle-ci. Ces membres doivent faire partie d'un exécutif d'une commune-membre. Une commune-membre ne peut avoir plus d'un membre au comité de direction.

M. Hubert Lauper apporte encore une remarque d'ordre juridique. Il est surpris de voir que les statuts en question prévoient encore des vérificateurs des comptes. Il dit que les associations de communes ont reçu une circulaire du service des communes pour les rendre attentives aux dispositions de la nouvelle loi sur les communes. Celle-ci stipule que les fiduciaires seules sont les organes de révision officiels. On devrait donc proposer une modification des statuts avant de les approuver.

Au vote, les statuts du SSR sont approuvés à l'unanimité.

## **4 Ratification de la dissolution de l'Association des communes de la Sarine pour l'aménagement régional (ACSAR) – vote**

M. le Syndic donne les informations nécessaires en se référant au message à l'attention des communes membres. En complément historique, M. Hubert

Lauper, ancien Préfet, précise à l'assemblée que cette Association avait été constituée par son prédécesseur M. Laurent Butty. A l'époque, ni la confédération ni le canton ne voulaient subventionner le plan d'aménagement local de la ville de Fribourg qui n'était pas conçu pour un plus grand cercle. Cet aménagement local devait devenir un aménagement régional; mais celui-ci n'était pas fait pour plaire aux grandes communes voisines qui n'auraient plus eu la possibilité d'élaborer un plan d'aménagement local à leur guise. Raison pour laquelle plus personne ne voulait payer.

Au vote, la ratification est acceptée à l'unanimité.

## **5. Divers.**

M. le Syndic donne plusieurs informations.

- a) Le réservoir-incendie d'Autafond est terminé et fonctionnel. Il remercie tous les collaborateurs de la commune qui ont travaillé à la réalisation de cet ouvrage.
- b) Rencontre avec les autorités communales de Chésopelloz. Il rapporte les sujets les plus intéressants discutés lors de cette rencontre, soit stand de tir militaire, hydrante, nom des rues.
- c) Le nom des rues devra être redéfini parallèlement à l'abornement. Une commission sera créée à cet effet.
- d) Plusieurs usagers de grandes machines agricoles ont signé une pétition demandant que la haie de thuyas de M. Fromaget à Belfaux soit taillée conformément aux dispositions légales en vigueur. Le dossier a finalement été transmis au Préfet de la Sarine qui a sommé les autorités communales de Belfaux d'agir le plus rapidement possible.
- e) La nouvelle loi sur les communes impose entre autres que dès 2007 les comptes soient contrôlés par une fiduciaire et que les conseils communaux doivent avoir un règlement d'organisation. Le nôtre a été adopté le 13 novembre 2006.
- f) Association Familiale de Jour de la Sarine. Le Conseil communal désire adhérer à cette association pour être en conformité avec la loi sur les structures d'accueil de la petite enfance. Il estime que cette solution est la plus convenable financièrement. La cotisation annuelle est de Fr. 100.- s'il n'y a pas d'enfant.
- g) En réponse à une question posée lors de la dernière assemblée communale et se rapportant aux activités de la corporation forestière, M. Louis Bapst lit le rapport envoyé par M. Zamofing, forestier gestionnaire.
- h) Au début du printemps prochain, le laboratoire cantonal effectuera des contrôles de l'eau potable auprès des distributeurs d'eau.

Mme Marie-Lyse Bapst donne encore quelques informations relevant de son dicastère.

Un nouveau directeur a été nommé au home médicalisé de la Sarine. Il s'agit de M. Jean-Pierre Jaquet. L'agrandissement du home est en cours et les devis

sont tenus. M. Jean-Daniel Pillonel a été nommé à la direction du SAS, service des ambulances de la Sarine. Le SAS laisse apparaître une baisse des produits d'exploitation. Ceci est la conséquence de la future ouverture d'une unité de coronarographie à l'hôpital cantonal. Il en résulte donc une diminution des transferts de patients dans les cantons voisins. Une réorganisation est prévue ainsi qu'une "cantonalisation" du service des ambulances pour une meilleure répartition des coûts.

S'agissant de la Fondation pour l'aide et les soins à domicile de la Sarine, notre commune est desservie par l'antenne de Grolley.

M. Gilbert Bapst tient à remercier le Conseil communal pour toutes les informations reçues au cours de cette assemblée; ce dont on n'était pas habitué par le passé, dit-il.

M. Hubert Lauper propose au Conseil communal d'apporter son concours si nous devrions intervenir auprès l'armée au sujet du stand de tir de Chésopelloz. Il ajoute qu'il est en possession d'un dossier complet à ce sujet.

La parole n'étant plus demandée, M. le Syndic lève l'assemblée à 22h00, avant d'inviter l'assemblée à la traditionnelle verrée.

Le Secrétaire :

Gérard Brechbühl

Le Syndic :

Adrien de Steiger